

## DÉCLARATION SOLENNELLE PARENT ASSUMANT LA GARDE

L'article 13 de la Loi sur l'instruction publique indique qu'on entend par « parent » : le titulaire de l'autorité parentale ou, à moins d'opposition de ce dernier, la personne qui assume de fait la garde de l'enfant.

Je, soussigné, atteste que sans l'opposition de l'autre personne détenant l'autorité parentale, je suis la personne qui assume la garde de l'enfant. Ce dernier demeure chez moi tous les jours de classe et ce lieu est considéré comme son adresse de résidence pour les fins scolaires ainsi qu'aux fins de la Politique relative à l'admission, à l'inscription et à la réinscription des élèves dans nos établissements du secteur jeunes SRE-POL-08. Ces informations sont effectives à la date de signature.

Advenant le cas où l'autre parent émet une opposition écrite ou verbale, cette déclaration n'est plus valable.

RENSEIGNEMENTS SUR L'ENFANT	
Nom :	Prénom :
Numéro de fiche :	Code permanent :
Date de naissance : (année-mois-jour)	

ADRESSE DE RÉSIDENCE PRINCIPALE (servira pour déterminer l'école de quartier)	
Parent : <input type="checkbox"/> Parent 1 (Sur le certificat de naissance du QC, celui à gauche)	<input type="checkbox"/> Parent 2 (Sur le certificat de naissance du QC, celui à droite)
Nom :	Prénom :
Adresse :	Effective à partir de : (année-mois-jour)
Ville :	Code postal :
N° de téléphone :	N° de téléphone d'urgence :

DÉCLARATION	
Je déclare que les renseignements donnés sont véridiques et je reconnais que le Centre de service scolaire des Chênes se réserve le droit de vérifier toutes les informations fournies.	
Signature du parent ou du répondant à l'adresse dite <b>principale</b>	Date de la signature
Signature du parent ou du répondant à l'adresse dite <b>2<sup>e</sup> adresse</b>	Date de la signature
<p>→ Un nouveau formulaire doit être rempli toutes les fois qu'une modification est apportée dans les informations de cette déclaration.</p> <p>→ Deux preuves de résidence reconnues doivent être présentées à l'école chaque fois qu'une modification est apportée à l'adresse dite <u>principale</u> (adresse qui sert à déterminer l'école de quartier).</p> <p><b>Preuve de la résidence du parent ou du répondant de l'élève au Québec</b></p> <p>J'atteste avoir pris connaissance des documents originaux suivants, présentés pour confirmer la résidence du parent ou du répondant de l'élève au Québec :</p> <p>Nom du document 1 : _____ Nom du document 2 : _____</p>	
Signature : Responsable de l'admission	Date de la signature

**À DÉPOSER AU DOSSIER SCOLAIRE DE L'ÉLÈVE**